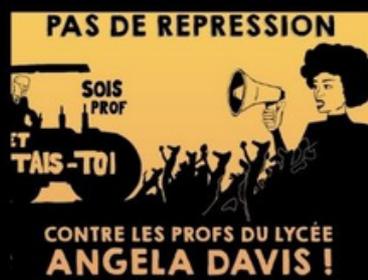




LYCÉE ANGELA DAVIS CONTRE LA RÉPRESSION ET LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES !



**POUR LA PRISE EN COMPTE
DES DEMANDES THÉRAPEUTIQUES
ET D'ACCOMPAGNEMENT
D' HANANE AMEQRANE**



Notre collègue Hanane Ameqrane, documentaliste au lycée Angela Davis de Saint-Denis, a été convoquée à un conseil de discipline le jeudi 5 octobre au rectorat de Créteil. Ce conseil a été décalé pour des raisons de santé de notre collègue. Cela fait suite à une suspension conservatoire de quatre mois imposée par le service de Ressources humaines du rectorat, soit la durée la plus importante qui puisse être appliquée.

En raison de la situation personnelle et médicale de Mme Ameqrane, nous nous opposons fermement à toute mesure de sanction. Une situation de détresse a été à plusieurs reprises exprimée par Mme Ameqrane, sur les boucles mails de l'ENT du lycée, dans les échanges interpersonnels, dans le cadre de situation professionnelle entre collègues. Et cela nous inquiète.

COMMUNIQUÉ DES SECTIONS LOCALES, SOUTENU PAR :



Le déni de cette situation de souffrance de la part de l'administration a été une source de conflit professionnel entre collègues. **La date annoncée de report de l'entretien disciplinaire, le 9 novembre, est un nouveau déni de la situation médicale d' Hanane Ameqrane, puisqu'il est fixé pendant l'hospitalisation, alors même qu'aucun avis médical n'établit qu'elle sera en capacité de se présenter à l'entretien et d'y assurer sa défense sans risque majeur pour sa santé.**

Toute mesure de sanction ne pourrait qu'aggraver la situation de notre collègue. C'est pourquoi nous appuyons les demandes de notre collègue Hanane Ameqrane d'un accompagnement par la médecine de prévention et des mesures nécessaires pour lui permettre de retrouver un environnement de travail plus apaisé.

Par ailleurs, nous nous inquiétons des reproches formulés à l'encontre de notre collègue, pouvant conduire à une sanction, notamment d'avoir exprimé publiquement ses opinions, comme ses intentions de vote pour les élections professionnelles.

Nous sommes également choqués des méthodes employées, notamment l'utilisation d'une vidéo d'une prise de parole publique dans le cadre d'un rassemblement syndical et politique.

Il semble qu'à travers le cas d'Hanane Ameqrane, il y ait une tentative de limiter le droit d'expression démocratique des personnels de l'Education nationale, et des personnels de l'établissement Angela Davis en particulier, établissement dont le nom a été censuré par la région, car jugé trop "radical".

AINSI, NOUS DÉNONÇONS LA RÉPRESSION ANTI-SYNDICALE ET LA RÉPRESSION DE NOS DROITS DÉMOCRATIQUES QUI S'EXERCE SUR NOTRE COLLÈGUE ET SUR LES PERSONNELS DE L'ÉTABLISSEMENT.



**SIGNEZ LA PÉTITION
CONTRE LE CHANGEMENT
DE NOM DU LYCÉE
ANGELA DAVIS**

sur change.org et @DAVISenlutte